

Communication N° 30 - 2011 au Conseil communal

Séance du 14 décembre 2011

Entretien du patrimoine construit

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au bouclage du crédit d'investissement engagé pour l'entretien du patrimoine construit, en référence aux préavis N°3-2010, dont le total d'investissement accordé s'élève à CHF 1'248'000.00, selon la répartition suivante :

	<u>Crédit d'investissement</u>		<u>Décompte</u>	
• Patrimoine bâtiment locatif	CHF	150'000.00	CHF	149'473.00
• Patrimoine bâtiment administratif	CHF	439'000.00	CHF	428'880.77
• Patrimoine scolaire	CHF	497'000.00	CHF	344'282.50
• Patrimoine des églises	CHF	162'000.00	CHF	114'703.30
• Totaux	CHF	1'248'000.00	CHF	1'037'339.57
• Economie			CHF	210'660.43

Les aménagements et le remplacement des luminaires extérieurs du collège des Alpes, devisés à CHF 91'600.00, ont été mis en attente de la mise en place du plan directeur d'éclairage public qui définira des lignes directrices cohérentes à l'échelle de la Ville en matière d'éclairage.

La mise en concurrence des entreprises, conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics et l'absence d'imprévus, ont permis de dégager une économie sur le montant devisé des travaux.

Le total des dépenses sera amorti sur une période de 15 ans, dès le 1^{er} janvier 2012, sauf pour la démolition du pavillon de Chantemerle qui sera amortie en une seule fois le 1^{er} janvier 2012. Par conséquent, les comptes de fonctionnement seront imputés comme suit :

350.3312.42 :	patrimoine locatif	CHF	9'964.85
351.3312.42 :	patrimoine administratif	CHF	28'592.05
514.3312.42 :	Arnold Reymond	CHF	9'582.60
512.3312.42 :	patrimoine scolaire	CHF	7'300.60
	démolition du pavillon de Chantemerle :	CHF	91'034.65
580.3312.42 :	patrimoine des églises	CHF	7'646.90

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire


G. Reichen




C. Martin

Pully, le 14 décembre 2011